



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre :	Système de gestion de l'apprentissage basé sur la technologie infonuagique - Logiciel en tant que service
Numéro de l'invitation :	1000251924
QUESTION 1 :	<p>Je constate que les critères techniques obligatoires, à partir de la page 11, et les critères techniques cotés, à partir de la page 18, sont tous deux présentés dans un tableau en format PDF. Ces tableaux sont-ils mis à la disposition des soumissionnaires dans un format modifiable pour permettre d'y répondre ? SAC l'a fait pour des appels d'offres antérieurs.</p>
RÉPONSE 1 :	<p>Oui, le tableau des critères techniques obligatoires et des critères techniques cotés a été publié en format Word. Veuillez-vous référer au document intitulé «Format Word - Tableaux des critères techniques et critères cotés».</p>
QUESTION 2 :	<p>Nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur quelques points concernant O2.5 – Possibilité d'affecter des cours à un ou plusieurs catalogues :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans quelles circonstances exigeriez-vous qu'un cours soit attribué à plus d'une catégorie?2. Ce cours aura-t-il une seule personne responsable pour l'administration et de la maintenance?3. Les inscriptions, le progrès et les résultats doivent-ils être suivi pour chaque instance de cours individuelle indépendamment de toutes les autres?
RÉPONSE 2 :	<ol style="list-style-type: none">1. Au sein d'un environnement nous prévoyons des catalogues distincts par régions pour des utilisateurs géolocalisés. D'une région à l'autre, certains éléments à l'intérieur d'un cours varieront nécessitant des modules distincts. Cela dit, certains éléments pourraient être inclus dans toutes les régions, et seraient donc attribués dans plus qu'un catalogue.2. Oui.3. Oui.
QUESTION 3 :	<p>SAC accepterait-il de supprimer le critère technique obligatoire O8.6 – Le système doit prévoir des dispositions de sécurité pour répondre au stockage des données pour les classifications suivantes : Protégé A?</p>
RÉPONSE 3 :	<p>Non.</p> <p>Le niveau de protection pour ce SGA a été fixé selon la recommandation de l'équipe d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP).</p>



QUESTION 4 :

À l'Annexe A - Énoncé des travaux, Section 2. Objectif :

Il est indiqué que le fournisseur doit héberger/diffuser/suivre/évaluer, etc. principalement deux formations soient :

- Guide de pratique clinique (DPCs);
 - Cheminements cliniques (CCs).
1. Est-ce que ces formations sont en présentielle (en salle, synchrone), document à lire, vidéo, en ligne asynchrone (eLearning), etc. ?
 2. Quels sont leurs durées, leurs formats et leurs poids respectifs ?
 3. Si elles sont en ligne asynchrones (eLearning) : Est-ce qu'elles rencontrent les standards SCORM-AICC ?
 4. Pourriez-vous nous préciser si les « *autres contenus de formation et d'apprentissages* », tel que mentionnés sont de quel type, est-ce des formations asynchrones (autoapprentissage-eLearning) ? Si oui combien de formation et le poids estimatif total de toutes les formations ?

RÉPONSE 4:

1. Documents à lire.
2. Document en format PDFs, approximativement 350 documents d'une quinzaines de pages chacun.
3. Sans objet
4. Nous sommes au début du stage de développement de contenu pour ces formations. Nous avons l'intention de créer des formations asynchrones (autoapprentissage-eLearning) qui rencontreront les standards SCORM- AICC. Le nombre de formations et leurs poids estimatif est inconnu à présent.

QUESTION 5 :

À la partie 7 - Clauses du contrat subséquent, clause 7.16.14 Interface de programmation d'applications (API), point a), b), c) et d) :

Il est indiqué que le fournisseur doit : « prendre en charge des activités comme l'interopérabilité avec API entre la SOLUTION proposée et d'autres « Base de données et/ou Système du SAC » ».

L'interconnexion entre différents systèmes par API nécessite des efforts importants du fournisseur et requiert de connaître les systèmes en question et la nature des interconnexions requises pour chacun d'eux afin de les évaluer.

L'annexe B - Base de Paiement ne semble pas tenir compte de la quantité d'interconnexions requises, de la nature de celles-ci et de l'ampleur des efforts du fournisseur pour les réaliser.

- Dans l'Annexe B – Base de Paiement à la page 54/65, pouvez-vous ajouter une section à « taux horaires » afin de permettre au fournisseur de pouvoir facturer ces travaux ?

NB : Ceci inclut aussi les travaux liés aux SGA/LMS de l'Alberta et de l'Ontario existants et à intégrer selon l'Énoncé des Travaux, Section 3. Contexte.



RÉPONSE 5 :

En supposant que le soumissionnaire sélectionné dispose d'une interface ouverte, publiée et supportée, l'interconnectivité avec la Base de données SAC devrait s'établir facilement via un outil ETL (outil d'extraction et d'import-export) utilisé par SAC.

À cet effet, les soumissionnaires peuvent inclure les coûts estimés sous le No. d'item 1 – Configuration dans la Base de Paiement à l'Annexe B.

La clause 7.16.14 fait spécifiquement référence à l'interconnexion avec la Base de données SAC.

Les travaux liés au SGA existants des régions de l'Alberta et de l'Ontario ont été inclus à des fins de contexte et pour considération future. Ceux-ci ne doivent pas être inclus dans l'estimation de travail ni la Base de Paiement pour le projet actuel.

QUESTION 6 :

À l'Annexe A - Énoncé des travaux, Section 8.2, point 8.2 b) vii (2) :

Il est indiqué que le fournisseur doit effectuer: « Migration des données (si nécessaire) ».

La Migration des données nécessite des efforts importants du fournisseur et requiert de connaître le format, le poids etc. afin de les évaluer.

L'annexe B - Base de Paiement ne semble pas tenir compte des points ici-haut mentionnés et de l'ampleur des efforts du fournisseur pour les réaliser.

Dans l'Annexe B - Base de Paiement, pouvez-vous ajouter une section à « taux horaires » afin de permettre au fournisseur de pouvoir facturer ces travaux ?

RÉPONSE 6 :

Les soumissionnaires peuvent inclure la migration des données, approximativement 350 documents en format PDFs (DPCs et CCs) sous le No. D'Item 1 – Configuration dans la Base de Paiement à l'Annexe B.

Suite à la formation, le contenu éducatif serait ajouté/géré par l'équipe de SAC.

QUESTION 7 :

À la partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, clause 3.1, il est indiqué :

Section III : Certifications

Section IV : Information additionnelle

Mais au point 3.1.3, il est indiqué :

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

1. Quelles dénominations sont celles à retenir ?
2. De plus, nous avons fait un essai et il est possible que le taille total, incluant les pièces jointes, dépassent les 10 Mo, avez-vous une solution à proposer ? Pourrions-nous envoyé plus d'un courriel si la taille dépasse les 10 Mo ?
3. À la Section IV : Renseignements supplémentaires, point 5.a. :



- a) Pourriez-vous nous indiquer s'il est nécessaire de fournir ces informations personnelles (le nom de l'individu, la date de naissance) car ce sont des informations sensibles sur les employés?
- b) Pourrait-on le fournir seulement ces informations si l'on obtient le contrat ?
- c) Est-ce qu'une autorisation de sécurité du soumissionnaire émise par le **SEDSI (Service en Direct de Sécurité Industrielle)** du Gouvernement du Canada, est nécessaire au dépôt de la soumission ?
- d) Une côte de fiabilité est suffisante ou si vous désirez plus élever ?

RÉPONSE 7 :

1. Les dénominations à retenir sont :

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

2. Vous pouvez envoyer plus d'un courriel, si la taille dépasse les 10 Mo, veuillez-vous assurez que le sujet de tous les courriels envoyés soient bien identifiés en y indiquant le numéro de l'invitation et la partie (par exemple 1000251924 : Partie 1, Partie 2 etc.)
3.
 - a) Non, les soumissionnaires ne sont pas dans l'obligation de fournir ces informations personnelles (point 5.a) au dépôt de leur proposition.
 - b) Oui, car l'autorité contractante communiquera avec le soumissionnaire dont la proposition aura été jugée conforme et recevable afin qu'il puisse fournir les renseignements demandés dans un délais prescrit.
 - c) Non.
 - d) Oui, le niveau de la sécurité du personnel doit être au niveau fiabilité, tel que demandé dans la Demande de proposition.

QUESTION 8 :

Concernant le critère technique obligatoire O1.3 :

Le support et/ou soutien technique doit être offert aux Supers Utilisateurs et aux Gestionnaires/Administrateurs du SGA (ce que nous appelons le Niveau 2) ?

Si oui, c'est donc le personnel des Services aux Autochtones Canada qui feront le support et soutien aux apprenants (ce que nous appelons le niveau 1) ?

RÉPONSE 8 :

Oui.

Oui, le personnel de SAC fera le support et soutien aux apprenants une fois formés.



QUESTION 9 :

Concernant le critère technique obligatoire O2.8 :

Est-ce que l'authentification sera fait en installant un SSO (en utilisant Azure Connect) ?

RÉPONSE 9 :

Potentiellement oui, mais à confirmer lorsqu'un soumissionnaire sera sélectionné et que de plus amples renseignements seront échangés.

QUESTION 10 :

Concernant le critère technique obligatoire O2.15 :

Pourriez-vous préciser votre besoin et vos attentes ?

RÉPONSE 10 :

Dans le cas où, par exemple, un apprenant a reçu une équivalence ailleurs, il doit y avoir la possibilité d'ajouter manuellement un résultat associé à un cours dans le compte de cet apprenant.

QUESTION 11 :

Concernant le critère technique obligatoire O3.2 :

Pourriez-vous nous donner une description de : Offre ?

RÉPONSE 11 :

À l'intérieur d'un module/catalogue les apprenants auraient accès à des cours fixes. Mais nous aimerions avoir aussi la possibilité d'offrir des cours, des webinaires, de matériaux écrits ou multimédia de façon spontanée et l'extérieur d'un module prédéterminé. Ou d'ailleurs, pouvoir offrir des cours seulement pour un certain temps, ou bien à des utilisateurs d'une région particulière, etc.

QUESTION 12 :

Concernant le critère technique obligatoire O3.13 :

Nous comprenons que vous désirez supprimer les formations à laquelle un apprenant est inscrit. C'est bien ce que vous cherchez ?

RÉPONSE 12 :

Oui.

QUESTION 13 :

Concernant le critère technique obligatoire O3.14 :

Pourriez-vous préciser vos besoins et vos attentes ?

RÉPONSE 13 :

Que l'apprenant ait accès par exemple à un plan d'apprentissage GPC/CC adulte vs. pédiatrique, ou à des plans d'apprentissages adaptés par région.



QUESTION 14 :

Concernant le critère technique obligatoire O5.2 :
Pourriez-vous préciser vos besoins et vos attentes ?

RÉPONSE 14 :

En anglais on parle de « tracking » quand on parle de « suivre ».
La capacité de suivre (d'observer, d'examiner) les métadonnées ainsi que de faire des recherches selon les champs indiqués.

QUESTION 15 :

Concernant le critère technique obligatoire O5.4 :
Pourriez-vous préciser vos besoins et vos attentes ?

RÉPONSE 15 :

La capacité d'enregistrer automatiquement les actions/le progrès de l'apprenant lors de chaque interaction avec le contenu d'un module.

QUESTION 16 :

Concernant le critère technique obligatoire O8.12 :

1. Est-ce que l'estimation en nombre de jours doit tout inclure, c'est-à-dire, implantation, configuration, formation, migration, logistique, gestion de projet, etc. ?
2. Est-ce que cela doit inclure les jours nécessaires pour l'équipe des Service aux Autochtones ?
3. Nous saisissons mal votre demande puisque vous demandez de vous en fournir le coût dans le bordereau de prix ?

RÉPONSE 16 :

1. Oui (à noter que la migration du contenu par le fournisseur ne s'adresse qu'aux 350 documents (approximativement) en format PDF. Tout autre contenu serait ajouté/géré par l'équipe de SAC suite à la formation)
2. Non.
3. La base de paiement demande l'estimation de tarifs, tandis que le critère technique obligatoire O8.12 : demande une estimation de temps requis.

QUESTION 17 :

Concernant le critère technique coté C4.7 :
Si les évaluations sont rendues disponibles dans le profil de l'apprenant, grâce à l'inscription est-ce acceptable ?

RÉPONSE 17 :

Oui.



QUESTION 18 :

Concernant le critère technique coté C4.15 :
Peut-on remplacer le mot « registre » par rapport ?

RÉPONSE 18 :

Non.

QUESTION 19 :

Concernant les critères techniques cotés C5.1 et C5.2 :
Est-ce que Services aux Autochtones Canada utilise un Logiciel auteur (authoring tool) pour créer ses formations en ligne asynchrone, tel que Storyline, Lectorat, ou Adobe?
Si oui, pourriez-vous nous donner le nom du produit utiliser ?

RÉPONSE 19 :

Oui. SAC utilisera le logiciel auteur Articulate 360 pour créer les formations.

QUESTION 20 :

Concernant l'Annexe D, Entente sur les exigences en matière de sécurité, plus précisément, Entente Relative à la Sécurité :
Est-ce nécessaire de fournir ce document au dépôt de la soumission ou, si on peut le fournir seulement si on a le contrat ?

RÉPONSE 20 :

Non, les soumissionnaires ne sont pas dans l'obligation de fournir ce document signé au dépôt de la soumission.
Ce document devra être signé lors de l'envoi du contrat résultant au soumissionnaire dont la proposition aura été jugée conforme et recevable.

QUESTION 21 :

À l'Annexe B - Base de Paiement :

1. À quel point doit-on inclure la « Migration des données » et des contenus, soit au point (No. d'item) 1 ou 2 du tableau?
2. Est-ce que le point # 3 du tableau, représente la Connexion SSO ? Pour ce faire, est-ce que vous utilisez AZURE CONNECT?
3. La gestion de projet doit être répartie dans les points # 1-2-3 du tableau ?

RÉPONSE 21 :

1. Au No. d'item 1 (Configuration).
2. Oui, le No. d'item 3 (Ouverture de session unique (frais unique) correspond à la connexion SSO. Potentiellement par l'entremise d'Azure Connect.
3. Oui.



QUESTION 22 :

En raison des questions posées (en suspens) et que plusieurs d'entre elles concernent l'Annexe B - Base de paiement, est-il possible d'accorder une prolongation à la date de clôture ?

RÉPONSE 22 :

Oui, la date de clôture de cette DDP a été prolongée au 20 octobre 2023. Veuillez vous référer à la modification no. 1